

1. Identification du produit et de la compagnie	
Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724 Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com	En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300
Date de publication : le 12 mai 2008 Remplace la fiche signalétique en date du : 12 mai 2006 Nom du produit : BK006 – BAKOR AIR BLOC 06 Code du produit : BK006 Utilisations du produit/matériau Membrane pare-air	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6		5 - 10
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8		1 - 5
isopropylbenzène	98-82-8		0,5 - 1,5
huile minérale – peu raffinée	64742-65-0		1 - 5
huile minérale, extraits au solvant (pétrole) distillat naphthénique lourd	64742-11-6		1 - 5
silice, amorphe	112926-00-8		1 - 5
solvant Stoddard	8052-41-3		10 - 30
xylène	1330-20-7		0,1 - 1
ingrédients inertes			<Balance>

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
AVERTISSEMENT ! Liquide combustible. Les vapeurs risquent de provoquer étourdissements, céphalées, nausées, perte de coordination et irritation des voies respiratoires. Apparence/Odeur : liquide noir, odeur de solvant aromatique

3. Identification des risques
Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmolement, rougeur ou enflure). Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé. Risques reliés à l'ingestion Peut être nocif si avalé. Peut causer douleurs gastriques, vomissements et diarrhées. Risques reliés à l'inhalation L'exposition aux vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs ou d'embruns de pulvérisation peut causer étourdissements, céphalées, nausées et perte de coordination. Effets chroniques/Effets cancérogènes Le présent produit ou l'un de ses ingrédients présent à 0,1% ou plus est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus de détails. Danger pour la reproduction. Peut avoir des effets nocifs sur la fonction reproductrice.

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente. Téléphoner immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : 43°C (109,4°F)

Méthode de mesure du point d'inflammabilité : PMCC (appareil Pensky-Martens en vase clos)

Point d'auto-inflammation : 245°C (473°F)

Classification d'inflammabilité : liquide combustible

Limite inférieure d'explosivité : 1,0

Limite supérieure d'explosivité : 7,0

Risques de feu et d'explosion

Lors d'un feu, des gaz irritants et toxiques peuvent être relâchés, comme du buta-1,3-diène, du styrène, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et du dioxyde de soufre.

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée ou poudre extinctrice.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts. Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Conservé dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Ne pas manutentionner ni entreposer à proximité de chaleur, flammes, étincelles ou oxydants forts.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques pour empêcher le contact avec la peau.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)**Protection des voies respiratoires**

L'exposition aux poussières ou embruns aérogènes dangereux peut être produite par pulvérisation, ponçage ou broyage.

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

1,2,4- triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

1,3,5- triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

huile minérale – peu raffinée

ACGIH TLV-TWA 5 mg/m³

silice, amorphe

OSHA PEL-TWA 80 mg/m³ / (%SiO₂)

solvant Stoddard

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 500 ppm

xylène

ACGIH TLV-STEL 150 ppm

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 100 ppm

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide noir

Odeur

Odeur de solvant aromatique

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 140-200°C (284-392°F)

Densité relative : 0,91

Pourcentage de matières volatiles : 35-39% <375 g/L

Pression de vapeur : 5-15 à 38°C (100,4°F)

Densité de vapeur : 3,9-4,5

Facteur pH : ne s'applique pas

Solubilité : insoluble dans l'eau

Vitesse d'évaporation : 0,10-0,20

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : on ne s'attend pas à ce qu'elle se produise.

Conditions à éviter (stabilité)

À tenir loin des sources d'ignition, de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition ne risque pas de se produire si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérigènes**

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes pour les humains (Groupe 1) : silice, quartz.

L'ACGIH a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes présumés pour les humains (A2) : silice, quartz.

Le NTP a mis les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sur sa liste de produits cancérigènes connus pour les humains : silice, quartz.

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au présent produit en tant que poussière ou brume aérosol.

Les xylènes mixtes sont considérés comme étant foetotoxiques, selon les observations suivantes : diminution du poids foetal, ossification retardée et effets comportementaux persistants en l'absence de toxicité maternelle.

D'autres effets sur la croissance ont été observés en présence de toxicité maternelle.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Action carcinogène

huile minérale, extraits au solvant (pétrole) distillat naphthénique lourd

Inscrit sur la liste des monographies du CIRC

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

1,2,4- triméthylbenzène

LD50 (oral, rat) : 5000 mg/kg

LC50 (rat) : 18 g/m3 (durée d'exposition de 4 heures)

1,3,5-triméthylbenzène

Dose létale (oral, rat) : 23 g/kg, létale à 7 des 10 animaux expérimentaux

LC50 (rat) : 24 g/m3 (durée d'exposition de 4 heures)

huile minérale – peu raffinée

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes pour les humains (Groupe 1) : huile minérale – peu raffinée.

L'ACGIH a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes présumés pour les humains (A2) : huile minérale – peu raffinée.

solvant Stoddard

oral-rat LD50 : >5000 mg/kg

dermique-lapin LD50 : >3000 mg/kg

inhal-rat LC50 : >5500 mg/m3 (880 ppm)

inhal-rat LC50 : >1300 ppm

xylène

LD50 (oral, rat) : 5400 mg/kg

LD50 (dermal, lapin) : 12180 mg/kg

LC50 (rat) : 6350 ppm (durée d'exposition de 4 heures)

12. Information écologique

Aucune information particulière n'est disponible.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport**Transport par voie terrestre ou maritime (voyages intérieurs)**

Not restricted if shipped in containers < 450L (119 gallons)

Restricted if shipped in containers >450L (119 gallons)

USA NA1993, Combustible liquid, n.o.s., (Petroleum Distillates mixture), Combustible Liquid, III**CANADA** UN1999, Tars liquid, 3, III

Unless depends > flash point:

Both UN3256, Elevated Temperature liquid, flammable, n.o.s., (Petroleum Distillates mixture), 3, III**IMDG** IMDG Code 2.3.2.5 – exempted from marking, labeling & testing of packages**IATA** UN1999, Tars liquid, 3, III**Departement des Transports (Pictogrammes)**

COMBUSTIBLE

**15. Information sur la réglementation****Information sur la réglementation des États-Unis**

Il se peut que le bitume contienne des produits chimiques en quantité détectable, reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer ou constituer un danger pour la reproduction.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation des États-Unis

1,2,4- triméthylbenzène

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

xylène

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

1,2,4- triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

1,3,5-triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

silice, amorphe

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

solvant Stoddard

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

15. Information sur la réglementation (suite)

xylène

- New Jersey – Risque dans le lieu de travail
- New Jersey – Risque environnemental
- New Jersey – Risque particulier
- Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail
- Pennsylvanie – Risque environnemental
- Massachusetts – Substance dangereuse
- Ville de New York – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : B3 – Liquide combustible, D2A – Très toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

1,2,4- triméthylbenzène

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

1,3,5-triméthylbenzène

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

isopropylbenzène

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

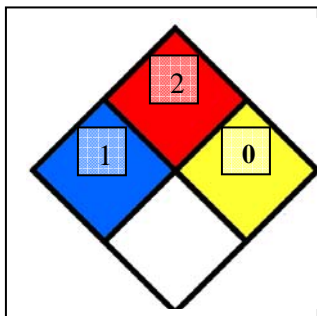
solvant Stoddard

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

SIMDUT – Canada (pictogrammes)



NFPA



SIMD

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	2
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information**Révision/Information à l'intention de l'auteur**

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 12 mai 2006.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.